

BULLETIN D'INSCRIPTION

FOIE et VIH – 26-27 AVRIL 2012

Date limite d'inscription 25 mars 2012 (dans la limite des places disponibles)

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse professionnelle

.....

.....

Email :

Tél :

Association, institution, organisme de formation ou de gestion de formation a qui devra être transmis la convention et/ou la facturation :

.....

.....

.....

Bulletin à adresser à :

Secrétariat SFLS
Hôpital du Tondu
Groupe hospitalier Pellegrin
33076 BORDEAUX
Tél : 05 56 96 47 91
Fax : 05 56 79 60 87
e-mail : sfls@wanadoo.fr
site Internet : www.sfls.aei.fr

Les objectifs

LA FORMATION

« VIH, FOIE ET VIRUS DES HEPATITES »...

A pour objectif d'apporter des éléments de réponse pratique aux problèmes posés par les co-infections associant VIH et virus hépatotropes.

Ces co-infections sont en effet au cœur des stratégies thérapeutiques actuelles venant compliquer la prise en charge des personnes atteintes. Un atelier permettra de poser les questions soulevées par deux cas cliniques.

Cette formation concerne les cliniciens intéressés par les co-morbidités qui se situent aux frontières de l'infectiologie et de l'hépatologie. Le secteur du VHC, avec ou sans le VIH, connaît actuellement de grands bouleversements avec l'arrivée des inhibiteurs de protéases du VHC, les perspectives de nouvelles classes thérapeutiques et les stratégies évoquées de Tasp.

Il est recommandé d'apporter ses propres cas cliniques pouvant être discutés.



Association régie par la loi 1901
Enregistrée le 21 avril 1994 à la Préfecture du Nord n° 5/28995
Hôpital du Tondu - Groupe Hospitalier Pellegrin
33076 BORDEAUX Cedex
Tél. 05 56 96 47 91 - Fax 05 56 79 60 87 email: sfls@wanadoo.fr



9^{ème} Atelier de Formation

VIH et FOIE

Vers l'éradication du VHC ?

26-27 Avril 2012

Organisateur : Pr Gilles PIALOUX

**Radisson Blu Hotel
129, Rue Servient
69326 LYON**

**Avec les soutiens des laboratoires
ROCHE & JANSSEN**

N° Agrément Formation : 72330472433
N° Agrément FMC : 100258

Jeudi 26 Avril 2012

Après-Midi : 14h - 17h30

14h00 -14 h 10 : Accueil

♦ Pr Gilles PIALOUX(Paris)

14h10 -14 h 45 : conférence introductive

Quelles sont les perspectives thérapeutiques du VHC en 2012 après l'EASL ? Multithérapie, IP, inhibiteurs polymérases, traitements courts, retraitements, etc

♦ Dr Marc BOURLIERE (Marseille)

14h30 – 15h15

Faut-il encore des recommandations spécifiques dans la co-infection VIH-VHC ?

♦ CONTRE : Dr Philippe BONNARD (Paris)

♦ POUR : Pr Stanislas POL (Paris)

15h15– 15h45

Les Antirétroviraux chez le Co-infecté en 2012 : aspects cliniques, observance, tolérance et aspects pharmacologiques :

♦ Point de vue du clinicien : Pr Lionel

PIROTH (Dijon)

♦ Point de vue de l'associatif : Marianne

L'Hénaff (ARCAT/TRT5)

15h45 – 16h00 : Pause

16h00 – 17h45

Stratégies thérapeutiques et recommandations dans la coinfection VIH-VHB + Cas clinique N°1 : VIH-VHB ex F3/F4 et greffé

♦ Dr François BAILLY (Lyon)

♦ Dr JC DUCLOS-VALLEE (Villejuif)

DINER

Vendredi 27 Avril 2012

Matin : 9h -12h45

Le concept « *test and treat* » du VIH au VHC ?

09h00 – 09h30

1) position du problème et modélisation du Tasp dans le VHC :

♦ Pr Gilles PIALOUX (Paris)

09h30 – 10h00

2) aspect économiques / coût-efficacité

♦ Pr Yasdan YAZDANPANAH *sous réserve*

10h00 – 10h30

Aspects pharmacologiques des molécules anti-VHC

♦Dr Caroline SOLAS (Marseille)

10h30 – 11h00 : Pause

11h00 – 12h45

Cas clinique N°2 hors hépatites :
Stéatose , Insulino-résistance et VIH

♦ Dr Patrick MIALHES (Lyon)

12 h45-14h00 : Déjeuner

CONCLUSION

◆◆◆

FRAIS D'INSCRIPTION : 135 EUROS

Sauf mention contraire, ces frais incluent l'accès aux sessions de formation, le déjeuner et le matériel pédagogique distribué.

Ils ne comprennent pas les frais d'hébergement, le dîner, et les petits déjeuners lorsque la formation a lieu sur plusieurs jours.

Procédure d'inscription :

Si vous souhaitez vous inscrire à cette formation, merci de remplir le bulletin d'inscription et le retourner au secrétariat de la SFLS. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour informations complémentaires.

L'accès aux formations se fait en fonction des places disponibles dans l'ordre d'arrivée des demandes.

Règlement :

✓ Par chèque joint avec votre bulletin d'inscription

✓ Ou, si vous obtenez un accord de prise en charge de la part de l'organisme de formation continue dont vous dépendez, merci de transmettre les coordonnées de cet organisme à la SFLS qui fera les démarches administratives.

En cas d'impossibilité de financement institutionnel, la SFLS vous offre la possibilité de vous inscrire à titre individuel pour un montant de 35 €, en fonction des places disponibles. Si vous choisissez cette option, vous devez obligatoirement transmettre à la SFLS la notification de refus de prise en charge de l'organisme dont vous dépendez.